



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul  
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU VENDREDI 24 MARS 2023  
DE 07H30 À 08H30, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE  
LA VILLE DE BULLE, À BULLE**

**PROCES-VERBAL N° 2023/01**

**Présents :**

M. Vincent BOSSON, Président, Préfet de la Gruyère  
M. Patrick AUDEMARS, Délégué et Vice-Syndic de Morlon  
Mme Laurence CORMINBOEUF, Déléguée et Conseillère communale de Le Pâquier  
Mme Sabine GUILLET, Déléguée et Conseillère communale à Riaz  
M. Alain HEIMO, Délégué et Conseiller communal de Vuadens  
M. Nicolas PASQUIER, Délégué et Conseiller communal de Bulle  
M. David SEYDOUX, Délégué et Conseiller communal de Bulle  
Mme Estelle ZERMATTEN, Déléguée et Conseillère communale de Bulle

Mme Marie-France ROTH PASQUIER, Présidente du Comité de direction et Conseillère communale de Bulle  
Mme Erika MORAND, Vice-Présidente du Comité de direction et Vice-Syndic de Le Pâquier  
Mme Sylvie BOSSON, Membre du Comité de direction et Conseillère communale de Riaz  
M. Samuel BARRAS, Membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon  
M. Patrick DUMARTHERAY, Conseiller communal de Vuadens

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)  
M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Mme Anne-Christine NECHEL, Journaliste à La Gruyère  
Mme Maude TORNARE, Journaliste à La Liberté

M. Cédric JUNGO, Ingénieur de Ville, Ville de Bulle  
Mme Laurence JENNY, Secrétaire, Ville de Bulle

**Excusées :**

Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)  
Mme Katia MEIER, Aménagiste (SECA)

## ORDRE DU JOUR

---

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2022/02 du 7 octobre 2022	2
3. Election Vice-Président de l'Assemblée des délégués	3
4. Election délégué de la Commune de Vuadens pour l'Assemblée des délégués	3
5. Election membre de la Commune de Vuadens pour le Comité de direction	3
6. Election membre Commission financière	3
7. Approbation des comptes de l'exercice 2022	4
8. Elargissement périmètre agglomération	9
9. Divers	10

### 1. Salutations et contrôle des présences

**M. le Préfet** salue cordialement les personnes présentes à cette assemblée. Il demande s'il y a des remarques par rapport à l'Ordre du jour. *Aucune remarque n'est formulée.*

**M. le Préfet** passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

**Commune de Bulle (6 voix) :**

M. Nicolas PASQUIER, Conseiller communal de Bulle (6 voix)

**Commune de Morlon (1 voix) :**

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

**Commune Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :**

Mme Laurence CORMINBOEUF, Conseillère communale Le Pâquier (1 voix)

**Commune de Riaz (2 voix) :**

Mme Sabine GUILLET, Conseillère communale de Riaz (2 voix)

**Commune de Vuadens (2 voix) :**

M. Alain HEIMO, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

**M. le Préfet** prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 2022/02 du 7 octobre 2022

**M. le Préfet**, Président de l'Assemblée des délégués, demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal n° 2022/02 de la séance du 7 octobre 2022.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal N° 2022/02 de la séance du 7 octobre 2022, avec remerciements à son auteure.**

### **3. Election Vice-Président de l'Assemblée des délégués**

**M. le Préfet** informe l'Assemblée que, par suite du départ de M. Patrick Telfser, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction pour la Commune de Vuadens, les délégués vont devoir procéder à plusieurs élections.

Pour le poste de Vice-Président, le Comité de direction propose M. Samuel Barras, membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents :**
  - Prend note du départ de M. Patrick Telfser, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction pour la Commune de Vuadens.
  - Élit M. Samuel Barras, membre du Comité de direction et Conseiller communal de Morlon, en tant que Vice-Président de l'Assemblée des délégués, jusqu'au prochain changement de législature, en 2026.

### **4. Election délégué de la Commune de Vuadens pour l'Assemblée des délégués**

**M. le Préfet** informe l'Assemblée que la Commune de Vuadens propose M. Patrick Dumartheray, Conseiller communal, en remplacement de M. Alain Heimo, qui a été proposé pour un autre mandat au sein du Comité de direction.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, élit M. Patrick Dumartheray, Conseiller communal de Vuadens, en tant que délégué de l'Assemblée des délégués, en remplacement de M. Alain Heimo, jusqu'au prochain changement de législature, en 2026.**

### **5. Election membre de la Commune de Vuadens pour le Comité de direction**

**M. le Préfet** informe l'Assemblée que la Commune de Vuadens propose M. Alain Heimo, Conseiller communal, en tant que membre du Comité de direction, en remplacement de M. Patrick Telfser.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, élit M. Alain Heimo, Conseiller communal de Vuadens, en tant que membre du Comité de direction, en remplacement de M. Patrick Telfser, jusqu'au prochain changement de législature, en 2026.**

### **6. Election membre Commission financière**

**M. le Préfet** informe l'Assemblée que le Comité de direction, propose Mme Sabine Guillet, Conseillère communale de Riaz et déléguée de l'Assemblée des délégués, en tant que membre de la Commission financière, en remplacement de M. Alain Heimo qui ne sera désormais plus délégué.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, élit Mme Sabine Guillet, Conseillère communale de Riaz et déléguée de l'Assemblée des délégués, en tant que membre de la Commission financière, jusqu'au prochain changement de législature, en 2026.**

## 7. Approbation des comptes de l'exercice 2022

M. le Préfet cède la parole à M. Cédric Jungo pour l'examen des comptes 2022 de Mobul.

M. C. Jungo donne lecture et commente le rapport de gestion des comptes 2022, dont les documents ont été transmis aux délégués ainsi qu'à la Commission financière avec l'ordre du jour.

### RESULTATS :

Les charges du compte de résultats s'élèvent à Fr. 3'535'116.35. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 3'509'900.00. L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 25'216.35.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	77'103.50		91'200.00	
01	Législatif et exécutif	3'864.60		7'400.00	
011	Législatif	2'067.85		2'200.00	
0110	Législatif	2'067.85		2'200.00	
0110.3132.00	Honoraires - Fiduciaire	2'067.85		2'200.00	
012	Exécutif	1'796.75		5'200.00	
0120	Exécutif	1'796.75		5'200.00	
0120.3000.00	Traitements et jetons de présence	1'596.00		4'200.00	
0120.3170.00	Frais de représentation	200.75		1'000.00	
02	Services généraux	73'238.90		83'800.00	
022	Services généraux	73'238.90		83'800.00	
0220	Administration générale	73'238.90		83'800.00	
0220.3100.00	Fournitures de bureau	276.50		100.00	
0220.3102.00	Imprimés, publications	471.90		1'000.00	
0220.3130.00	Frais bancaires et postaux	77.60		200.00	
0220.3130.01	Frais de port	176.45		500.00	
0220.3130.02	Honoraires divers			1'000.00	
0220.3130.03	Mandat administratif	72'005.45		80'000.00	
0220.3130.04	Emoluments de chancellerie et divers	231.00		1'000.00	

### Chapitre 01 – Législatif et Exécutif

Les jetons de présence s'élèvent à Fr 1'596.00 alors qu'un montant de Fr 4'200.00 était inscrit au budget.

### Chapitre 02 – Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr. 72'005.45 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité de l'année 2022. Le budget prévu pour ce poste était de Fr. 80'000.00.

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 471.90 correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	17'870.25		17'000.00	
33	Médias	17'870.25		17'000.00	
332	Mass media	17'870.25		17'000.00	
3320	Mass media (en général)	17'870.25		17'000.00	
3320.3130.00	Frais internet	1'715.25		1'000.00	
3320.3130.01	Communication générale	16'155.00		16'000.00	

### Chapitre 3 – Culture, sport et loisirs

#### 33 Médias

#### 3320 Mass media

Le montant de Fr. 17'870.25 porte notamment sur un sponsoring pour le Comptoir gruérien de Fr. 16'155.00.

6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'412'665.25	1'834'112.75	3'341'700.00	1'863'000.00
62	Transports publics	3'412'665.25	1'834'112.75	3'341'500.00	1'863'000.00
622	Trafic régional et d'agglomération	3'412'665.25	1'834'112.75	3'341'500.00	1'863'000.00
6220	Trafic régional et d'agglomération	3'412'665.25	1'834'112.75	3'341'500.00	1'863'000.00
6220.3130.00	Contrats de prestations	3'348'660.00		3'300'000.00	
6220.3130.01	Communication générale	430.80		1'000.00	
6220.3130.02	Emoluments de chancellerie divers			500.00	
6220.3132.00	Honoraires et frais d'étude	58'910.45		30'000.00	
6220.3141.00	Entretien du réseau	4'644.00		10'000.00	
6220.4612.50	Participation de tiers		21'158.50		
6220.4631.10	Subventions cantonales pour les études		29'635.25		15'000.00
6220.4631.20	Subventions cantonales pour l'exploitation		1'783'319.00		1'848'000.00
63	Trafic, autres			200.00	
634	Planification générale des transports			200.00	
6340	Planification générale des transports			200.00	
6340.3130.00	Frais internet			200.00	

## Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

### 62 Transports publics

#### 6220 Trafic régional et d'agglomération

Pour l'entretien du réseau (6220.3141.00), le montant de Fr. 4'644.00 concerne la facture finale pour les travaux des arrêts provisoires sur la ligne 3. Le budget de Fr. 10'000.00.00 est respecté sur ce poste.

Les honoraires et les frais d'études (6220.3132.00) s'élèvent à Fr. 58'910.45. Les prestations supplémentaires réalisées sont liées aux divers échanges entre les parties concernées, à propos des offres de prestations 2022-2023, ainsi qu'aux premières réflexions sur la décarbonisation du réseau MOBUL. Une participation du canton aux études concernant le trafic d'agglomération 2022 se chiffre à Fr. 29'635.25.

Le contrat de prestations s'élève à Fr. 3'348'680.00 pour un budget de Fr 3'300'000.00. Ce contrat comprend les prestations des 3 lignes urbaines pour un montant de Fr. 3'250'000.00, les prestations Bull/Bouge 2022 pour un montant de Fr. 1'000.00, ainsi que la participation extraordinaire de Mobul à l'indemnisation supplémentaire basée sur le déficit d'exploitation lié au COVID en 2021 pour un montant de Fr. 97'680.00.

La participation de tiers de Fr. 21'158.50 représente le montant versé par le comptoir gruérien pour l'augmentation de cadence hors semaine, durant la manifestation.

### 63 Trafic, autres

#### 6340 Planification générale des transports

Aucun frais internet pour la mise à jour des horaires sur le site n'a été facturé en 2022.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	27'149.10	3'110.00	60'000.00	
79	Aménagement du territoire	27'149.10	3'110.00	60'000.00	
790	Aménagement du territoire	27'149.10	3'110.00	60'000.00	
7900	Aménagement du territoire (en général)	27'149.10	3'110.00	60'000.00	
7900.3132.00	Honoraires et frais d'étude	27'149.10		60'000.00	
7900.4631.10	Subventions cantonales pour les études		3'110.00		

## Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 79 Aménagement du territoire

#### 7900 Aménagement du territoire

Les honoraires en lien avec les études générales d'aménagement du territoire et de soutien au Comité de direction se montent à Fr. 27'149.10, au lieu des Fr. 60'000.00 budgétisés.

La participation cantonale de 30 %, pour le soutien à l'élaboration du projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération, correspond à une subvention de Fr. 93'110.00. Un montant de Fr. 90'000.00 avait été estimé en 2021 et le solde de Fr. 3'110.00 a été comptabilisé en 2022.

9 FINANCES ET IMPÔTS		328.25	1'697'893.60	1'646'900.00
96	Administration de la fortune et de la dette	328.25	198.39	
961	Intérêts	328.25	198.39	
9610	Intérêts	328.25	198.39	
9610.3400.00	Intérêts comptes courants	328.25		
9610.4401.00	Intérêts des créances et comptes courants		198.39	
99	Postes non ventilables		1'697'695.21	1'646'900.00
990	Participations des communes		1'697'695.21	1'646'900.00
9900	Participations des communes		1'697'695.21	1'646'900.00
9900.4612.01	Participation de la commune de Bulle - administration		94'094.86	133'135.00
9900.4612.02	Participation de la commune de Mouton - administration		2'317.55	3'310.00
9900.4612.03	Participation de la commune du Pâquier - administration		4'517.30	6'263.00
9900.4612.04	Participation de la commune de Riaz - administration		9'811.70	13'919.00
9900.4612.05	Participation de la commune de Vuadens - administration		8'401.30	11'573.00
9900.4612.11	Participation de la commune de Bulle - transports		1'295'779.85	1'215'641.00
9900.4612.12	Participation de la commune de Mouton - transports		31'917.90	30'231.00
9900.4612.14	Participation de la commune de Riaz - transports		135'137.55	127'118.00
9900.4612.15	Participation de la commune de Vuadens - transports		115'717.20	105'710.00

## Chapitre 9 – Finances et impôts

### 99 Postes non ventilables

#### 9900 Participation des communes

Les participations des communes s'élèvent à Fr. 1'697'695.21. Le montant prévu au budget a déjà été facturé. Le solde final sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués. Comme indiqué précédemment, les participations des communes ont été divisées en deux parties, administration et transports, étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports.

COMPTE DE RESULTATS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
	RECAPITULATION				
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	77'103.50		91'200.00	
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	17'870.25		17'000.00	
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	3'412'665.25	1'834'112.75	3'341'700.00	1'863'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	27'149.10	3'110.00	60'000.00	
9	FINANCES ET IMPÔTS	328.25	1'697'893.60		1'646'900.00
	TOTALISATION	3'535'116.35	3'535'116.35	3'509'900.00	3'509'900.00

## INVESTISSEMENTS :

Au niveau des investissements, **M. C. Jungo** rappelle le processus. Mobul reçoit les subventions fédérales qui sont ensuite redistribuées aux communes respectives. Ce processus est identique pour les aides cantonales.

INVESTISSEMENTS		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>901'031.00</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'504'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
<b>61</b>	<b>Circulation routière</b>	<b>901'031.00</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'504'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
<b>615</b>	<b>Routes communales</b>	<b>901'031.00</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'504'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>	<b>901'031.00</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'504'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
6150.5820.01	Bulle - M2(a) - Rte de l'Intyamon - Subv. Mobul			12'179.00	
6150.5820.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv. Mobul			8'587.00	
6150.5820.52	Bulle - 6.1 - Voie piét Gare-Centre Ville - Subv. Mobul			52'354.00	
6150.5820.69	Bulle - 7.1 - MD Vevey-Moulin - Subv. Mobul			3'378.00	
6150.5820.70	Bulle - 4.1 - Gare Interface - Subv. Mobul			91'794.00	
6150.5820.71	Bulle - 4.2 - Gare Stationmt vélos - Subv. Mobul			79'619.00	
6150.5820.72	Bulle - 0.1 - Gare circulation bus - Subv. Mobul			79'953.00	
6150.5820.74	Bulle - 7.4 - MD franchiss. Buissons - Subv. Mobul			84'443.00	
6150.5820.75	Bulle - 7.5 - MD Parqueterie-Closalet - Subv. Mobul			89'665.00	
6150.5720.01	Bulle - M2(a) - Rte de l'Intyamon - Subv. Féd. Redistr.			48'718.00	
6150.5720.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv. Féd. Redistr.			34'346.00	
6150.5720.52	Bulle - 6.1 - Voie piét Gare-Centre Ville - Subv. Féd. Redistr.			209'418.00	
6150.5720.69	Bulle - 7.1 - MD Vevey-Moulin - Subv. féd. red.			13'511.00	
6150.5720.70	Bulle - 4.1 - Gare Interface - Subv. féd. red.			387'175.00	
6150.5720.71	Bulle - 4.2 - Gare Stationmt vélos - Subv. féd. red.			318'476.00	
6150.5720.72	Bulle - 0.1 - Gare circulation bus - Subv. féd. red.			319'813.00	
6150.5720.74	Bulle - 7.4 - MD franchiss. Buissons - Subv. féd. red.			337'771.00	
6150.5720.75	Bulle - 7.5 - MD Parqueterie-Closalet - Subv. féd. red.			354'659.00	
6150.5721.00	Subventions cantonales redistribuées	901'031.00			
6150.6110.01	Participation de la commune de Bulle PA1				16'720.00
6150.6110.02	Participation de la commune de Morlon PA1				431.00
6150.6110.03	Participation de la commune du Pâquier PA1				757.00
6150.6110.04	Participation de la commune de Riaz PA1				1'575.00
6150.6110.05	Participation de la commune de Vuadens PA1				1'282.00
6150.6110.06	Participation de la commune de Bulle PA3				381'921.00
6150.6110.07	Participation de la commune de Morlon PA3				9'429.00
6150.6110.08	Participation de la commune du Pâquier PA3				17'848.00
6150.6110.09	Participation de la commune de Riaz PA3				38'943.00
6150.6110.10	Participation de la commune de Vuadens PA3				32'066.00
6150.6700.01	Bulle - M2(a) - Rte de l'Intyamon - Subv. Féd. à Red				48'718.00
6150.6700.07	Bulle - M6 - Rue de la Cordémine - Subv. Féd. à Red		121'784.00		
6150.6700.12	Bulle - M16(e) - Arrêt Centre Com. - Subv. Féd. à Red		26'205.00		
6150.6700.13	Bulle - M16(f) - Arrêt Vudalla - Subv. Féd. à Red		32'971.00		
6150.6700.24	Bulle - M21(a) - MD Champy-Crêts - Subv. Féd. à Red		78'122.00		
6150.6700.30	Le Pâquier - M13(a) - RC Secteur gare - Subv. Féd. à Red				34'346.00
6150.6700.52	Bulle - 6.1 - Voie piét Gare-Centre Ville - Subv. Féd. à Red				209'418.00
6150.6700.69	Bulle - 7.1 - MD Vevey-Moulin - Subv. féd. à red.				13'511.00
6150.6700.70	Bulle - 4.1 - Gare Interface - Subv. féd. à red.				367'175.00
6150.6700.71	Bulle - 4.2 - Gare Stationmt vélos - Subv. féd. à red.				318'476.00
6150.6700.72	Bulle - 0.1 - Gare circulation bus - Subv. féd. à red.				319'813.00
6150.6700.74	Bulle - 7.4 - MD franchiss. Buissons - Subv. féd. à red.				337'771.00
6150.6700.75	Bulle - 7.5 - MD Parqueterie-Closalet - Subv. féd. à red.				354'659.00
6150.6700.76	Morlon - M16(d) - Arrêts En Parrey+La Croix - Subv. féd. à red		51'728.00		
6150.6710.00	Subventions cantonales à redistribuer		5'305'073.00		
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>84'631.65</b>		<b>100'000.00</b>	
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>84'631.65</b>		<b>100'000.00</b>	
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>84'631.65</b>		<b>100'000.00</b>	
7900	Aménagement du territoire (en général)	84'631.65		100'000.00	
7900.5290.03	Etudes générales	84'631.65		100'000.00	
	RECAPITULATION				
<b>6</b>	<b>TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>	<b>901'031.00</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'504'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
<b>7</b>	<b>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>84'631.65</b>		<b>100'000.00</b>	
	<b>TOTALISATION</b>	<b>985'662.65</b>	<b>5'618'894.00</b>	<b>2'604'859.00</b>	<b>2'504'859.00</b>
	Résultat	4'633'231.35			100'000.00

## Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

### 61 Circulation routière

#### 6150 Routes communales

Les subventions reçues sont partiellement redistribuées en 2022 selon les statuts. Ces montants ont été transférés au bilan. Nous retrouvons les avances sous le compte 10430.00 et le solde des subventions à reverser sous le compte 20090.01.

## Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

### 79 Aménagement du territoire

#### 7900 Aménagement du territoire (en général)

Le montant de Fr. 84'631.65 correspond à l'investissement voté au budget 2022 de Fr. 100'000.00. Pour rappel, il s'agit de l'élaboration de la vision d'ensemble pour le pôle d'activités de Planchy (mesure U3 du PA4), qui sera amorti dès 2023. En fin d'année, ce montant est viré au bilan sous le compte « 14290.0 Etudes générales ».

Il présente le solde 2022 à décompter aux communes comme mentionné ci-dessous :

Communes	Fonctionnement Administration Culture et Loisirs Finances	Fonctionnement Transports et communications	Investissement Transports et communications (Trafic d'agglomération)	Total des participations 2022 selon comptes	Total des participations versées en 2022	Solde à décompter aux communes
Bulle	94'094.86	1'295'779.85		1'389'874.71	1'348'776.00	41'098.71
Morlon	2'317.55	31'917.90		34'235.45	33'541.00	694.45
Le Pâquier	4'517.30	0.00		4'517.30	6'263.00	-1'745.70
Riaz	9'811.70	135'137.55		144'949.25	141'037.00	3'912.25
Vuadens	8'401.30	115'717.20		124'118.50	117'283.00	6'835.50
<b>Total</b>	<b>119'142.71</b>	<b>1'578'552.50</b>	<b>0.00</b>	<b>1'697'695.21</b>	<b>1'646'900.00</b>	<b>50'795.21</b>

**M. le Préfet** remercie M. Jungo et les auteurs des comptes en question et passe la parole au représentant de la Commission financière pour leur rapport.

**M. D. Seydoux** prend la parole et annonce à l'Assemblée qu'aucun rapport n'a été établi. Il s'étonne, ainsi que **Mme L. Corminboeuf** et **M. A. Heimo**, de ne pas avoir reçu de convocation pour la vérification des comptes.

**Mme L. Jenny** répond que la préparation du rapport de la commission financière a été demandée lors de l'envoi de l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués le 28 février dernier. Il était précisé, dans un paragraphe qui s'adressait uniquement à la Commission financière, que ce rapport était à remettre à Mobul lors de l'AD et que nous étions à disposition pour tout complément d'information.

Cette information ayant visiblement échappé aux concernés, **M. le Préfet** propose d'interrompre la séance pendant le laps de temps nécessaire à la Commission financière pour la vérification des comptes 2023 et l'élaboration de leur rapport, en présence de M. C. Jungo.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble des délégués et des personnes présentes.

Après une interruption d'un peu plus de 10 minutes, la séance reprend. **M. le Préfet** donne la parole au représentant de la Commission financière, M. Alain Heimo, pour la lecture de leur rapport.

**M. A. Heimo** donne lecture du rapport de la Commission financière et préavise favorablement les comptes de l'exercice 2022.



**Assemblée des délégués Mobul du 24 mars 2023**

Rapport de la commission financière :

Mesdames, Messieurs,

Nous nous sommes réunis le 24 mars accompagnés de M. Cédric JUNGO.

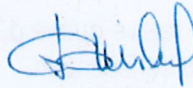
Nous avons examiné les comptes de fonctionnement et d'investissement 2022 et nous nous sommes penchés plus spécialement sur les différences avec le budget.

Nous avons pu poser plusieurs questions auxquelles M. Jungo a répondu à notre entière satisfaction.

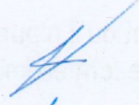
De ce fait, la commission financière préavise favorablement les comptes 2022 et les soumet à l'approbation de l'assemblée des délégués aujourd'hui.

Pour la commission financière :

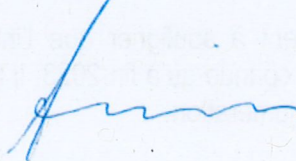
Mme Laurence CORMINBOEUF  
Conseillère communale à Le Pâquier



M. David SEYDOUX  
Conseiller communal à Bulle



M. Alain HEIMO  
Conseiller communal à Vuadens



**M. le Préfet** remercie la Commission financière et demande à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

Il est également décidé que lors de l'approbation du budget ou des comptes par l'Assemblée des délégués, un point sera ajouté à l'ordre du jour concernant le rapport de la Commission financière, et une séance de consultation en présence du Chef de projet sera organisée avant l'Assemblée des délégués.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes de résultats et des investissements 2022 tels que présentés.**

## **8. Elargissement périmètre agglomération**

**M. le Préfet** rappelle quelques généralités concernant l'extension du périmètre fédéral, décidée par le Conseil d'Etat en février 2022. Une décision de lancer la réflexion pour élargir le périmètre d'agglomération cantonal a également été prise, en collaboration entre Mobul et les 4 communes supplémentaires durant l'année 2022. Ainsi, le Conseil d'Etat a, par Arrêté du 10 janvier 2023, fixé le périmètre d'agglomération cantonal provisoire à 9 communes, soit les 5 communes actuelles de Mobul plus les 4 nouvelles communes de Broc, Echarlens, Marsens et Gruyères.

Pour donner suite à cette première étape, une première séance de travail, sous l'égide de Mobul, s'est tenue le 25 janvier 2023. Lors de cette rencontre, il a été décidé de réaliser une pré-étude au PA5, effectuée par le bureau team+, qui consiste à rencontrer les quatre potentielles nouvelles communes d'ici la fin du printemps ou le début de l'été 2023, et à examiner avec elles, quels seraient les projets qui pourraient être intégrés dans le PA5. Un premier rapport sera transmis au début de cet été.

**M. C. Jungo** le confirme. Un premier contact a déjà eu lieu avec les quatre potentielles nouvelles communes, reste celui avec les cinq communes membres actuelles.

**M. le Préfet** poursuit avec des précisions dues à l'élaboration future du projet d'agglomération de 5<sup>ème</sup> génération (PA5). Depuis l'adoption de l'arrêté cantonal du périmètre, il est mentionné un délai de deux ans, soit théoriquement jusqu'à fin 2024, pour réaliser ces travaux et adapter nos statuts.

En raison du calendrier du futur projet d'agglomération (PA5), il a été décidé, dans le cadre de cette séance de travail du 25.01.2023, d'effectuer nos réflexions sur une année. Ce délai sera suffisant pour que les potentielles nouvelles communes voient un intérêt ou pas d'intégrer l'agglomération MOBUL. Cet automne, après la pré-étude, dont les conclusions sont attendues pour le début de l'été 2023, les quatre Conseils communaux pourront se prononcer sur la suite des opérations, à savoir leur intégration ou non dans le périmètre cantonal définitif, pour une validation dans leurs quatre Assemblées communales respectives à la fin de l'année 2023, puisque le PA5 doit être mis en consultation en septembre 2024.

**M. C. Jungo** le confirme et relève que le dépôt du PA5 à l'ARE est prévue en juin 2025. Il sera effectivement précédé de tout le travail de consultation.

**M. le Préfet** continue en précisant qu'il n'aurait pas fait sens de soumettre en consultation le PA5 dans des communes qui ne sont pas encore formellement membres du périmètre d'agglomération cantonal.

**Mme Roth Pasquier** tient à souligner que l'information sur quelle(s) commune(s) décidera/décideront d'intégrer Mobul ne sera connue qu'à fin 2023. Il faudrait éviter de mentionner que ces communes font déjà partie du périmètre d'agglomération.

**M. le Préfet** le confirme et demande s'il y a des questions.

- **L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, prend note :**
- de l'arrêté du CE du 10 janvier 2023 concernant l'élargissement du périmètre d'agglomération cantonal incluant les quatre potentielles nouvelles communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens.
  - De la première séance de travail qui s'est tenue le 25 janvier 2023, en présence des quatre potentielles nouvelles communes et des cinq communes membres actuelles. Dans cette séance, en raison du calendrier du PA5, il a été décidé d'effectuer des réflexions dans un délai d'un an au lieu de des deux ans légaux.
  - De la réalisation d'une pré-étude au PA5, effectuée par le bureau team+, qui consiste à rencontrer les neuf communes respectives, dans le but de définir les projets qui pourraient être intégrés dans le PA5.
  - Que la décision d'intégrer l'agglomération Mobul devra être prise par les communes de Broc, Echarlens, Gruyères et Marsens d'ici la fin décembre 2023.

## **9. Divers**

---

**M. le Préfet** demande s'il y a des divers et passe la parole à Mme la Présidente du Comité de direction Mobul, pour diverses informations sur le PA4.

**Mme Roth Pasquier** explique que, comme annoncé dans la presse, Mobul a reçu un courrier de l'ARE à fin février 2023, confirmant que notre projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération (PA4) avait été accepté tel que présenté, avec toutes les mesures en A, sous réserve de la validation par le parlement. Une contribution de

l'ordre de 35 % (un peu plus de 15 mio.) sera versée par la Confédération. Pour mémoire, elle rappelle la contribution du PA3 qui était de 40 %.

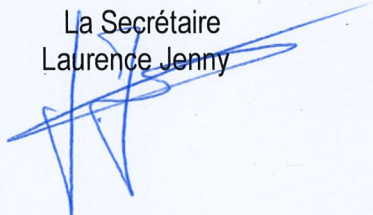
Dans les principales mesures se trouvent l'électrification du réseau de bus, la liaison multimodale entre la zone de Planchy et Combes-Nord via Prila, la liaison multimodale sur l'axe de Planchy-Pâla, la requalification des rues de la Léchère, et de la Sionge ainsi que des paquets forfaitaires pour un certain nombre de mesures de mobilité douce.

La prochaine étape est effectivement prévue à fin 2023, avec l'agrandissement ou pas de notre périmètre d'agglomération, et les travaux d'élaboration du PA5 sur 2024.

➤ **L'Assemblée des délégués prend note des informations sur l'état du projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération (PA4).**

Vu qu'il n'y a pas d'autre divers, **M. le Préfet** remercie les délégués ainsi que toutes les personnes présentes d'avoir assisté à cette séance et clôt les débats à 08h05.

La Secrétaire  
Laurence Jenny



Le Président  
Vincent BOSSON, Préfet



- Annexe I : Rapport de gestion de l'exercice 2022**
- Annexe II : Comptes de l'exercice 2022 signés**
- Annexe III : Rapport de l'organe de révision**
- Annexe IV : Rapport de la Commission financière**

Bulle, le 29 mars 2023

**Distribution :**

Mmes et MM. les membres de l'Assemblée des délégués Mobul

Mmes et MM. les membres du Comité de direction Mobul

M. Cédric JUNGO, Chef de projet MOBUL, Ville de Bulle

M. Robert VERSCHUUR, Comptable, Ville de Bulle

M. Michael BLANCHARD, Coordinateur des agglomérations (DIME)

Mme Katia MEIER, Aménagiste (SECA)

M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité (SMo)

Mme Béatrice BALSIGER, Cheffe de section Service de l'environnement (SEn)

Secrétariat communal de Bulle

Secrétariat communal de Morlon

Secrétariat communal Le Pâquier

Secrétariat communal de Riaz

Secrétariat communal de Vuadens

